

SÉCURITÉ

Un été en toute sécurité sur les plages du territoire

La CAVEM, le SDIS et les communes littorales du territoire : Fréjus, Roquebrune-sur-Argens et Saint-Raphaël ont mis en place un programme de surveillance des plages de juin à fin septembre pour un montant de 466 560 €.



Trois conventions ont été signées entre le SDIS et chaque commune côtière. Ces conventions engagent les sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires à assurer à la fois la surveillance des baignades et aussi les premiers secours en cas d'accident avant l'arrivée des secours d'urgence.

Chaque poste de secours est placé sous l'autorité du Maire de la commune concernée.

À SAVOIR

16 plages surveillées :

>

> À FRÉJUS : Argens, Capitole, Galiote, Les Esclamandes, Les Sablettes, PC plage, Port Fréjus, République.

> À ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS : La Gaillarde, San Peire.

> À SAINT-RAPHAËL : Agay, Beau Rivage, Dramont, Lido, Péguière, Veillat.

Des drapeaux à proximité des postes de surveillance vous informent sur l'état de la mer :

> **Drapeau VERT** : mer peu agitée - zone de baignade surveillée

> **Drapeau ORANGE** : baignade déconseillée - surveillance active

> **Drapeau ROUGE** : baignade interdite

De plus, un balisage de sécurité sépare les différentes zones de baignade : baigneurs, planches à voile, véhicules à moteur.

Communauté d'Agglomération Var-Estérel-Méditerranée

624, chemin Aurélien
(rond-point A.Karr)
CS 50133
83707 SAINT-RAPHAËL CEDEX

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 04 94 19 31 00

Fax : 04 94 19 31 10

[http://www.cavem.fr/actualites-23/un-ete-en-toute-securite-sur-les-plages-du-territoire-402.html?
cHash=4a5aa8fa836a5334277bcab9b96e3053](http://www.cavem.fr/actualites-23/un-ete-en-toute-securite-sur-les-plages-du-territoire-402.html?cHash=4a5aa8fa836a5334277bcab9b96e3053)